

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 2 DÉCEMBRE 2011**

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 2 décembre 2011*

Aujourd'hui, à seize heures quarante-deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 33 Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction
- n<sup>o</sup> 40 Loi abrogeant la Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics et modifiant la Loi sur le régime de négociation collective des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- n<sup>o</sup> 42 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vue de prolonger certaines mesures d'atténuation des effets de la crise financière de 2008 à l'égard de régimes de retraite visés par cette loi

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.